

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 06020 Numéro SIREN : 479 840 423 Nom ou dénomination : A Z COLLECTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt 20418

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

17 OCT. 2022
Document obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AZ COLLECTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>30 rue de la Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 7 9 8 4 0 4 2 3 0 0 0 1 2</u>			Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC TIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ			
AU TIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		
		En cours de production de biens	BN		
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		
		Autres créances (3)	BZ		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		
Disponibilités		CF			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH			
	TOTAL (III)	CJ			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

LE

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AZ COLLECTION</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA 10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC
	Réserve légale (3)		DD 1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>EJ</u>)		DG 113 673
	Report à nouveau		DH -129 583
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 118 856
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 113 946
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
	TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 50 659
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV 214
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 663 793
	Dettes fiscales et sociales		DY 74 780
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 48
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 789 494	
Ecarts de conversion passif *		TOTAL (V)	ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 903 440	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Ecart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 789 494
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LE

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AZ COLLECTION						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

LE

6 AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AZ COLLECTION</u>										Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN								
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ								
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH								
TOTAL I			RK		RM		RN		RO								
Terrains			PI		PJ		PK		PL								
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ								
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU								
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	13 320	QA		QB		QC	13 320							
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	23 781	QE	2 031	QF		QG	25 812							
	Matériel de transport		QH	559	QI		QJ		QK	559							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 040	QM	666	QN		QO	4 706							
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT								
TOTAL II			QU	41 700	QV	2 697	QW		QX	44 397							
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	41 700	OP	2 697	OQ		OR	44 397							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales.agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages recup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO			
TOTAL III																	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventile (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventile (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventile (NW-NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations								SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LE

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AZ COLLECTION								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- Titres mis en équivalence			02		03		04		05	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *			06		07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T	1 893	6U		6V		6W	1 893	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B	1 893	TY		TZ		UA	1 893	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 893	UB		UC		UD	1 893	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF						
		UG		UH						
		UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LE

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFIP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL AZ COLLECTION										Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	32 700	UV		UW	32 700		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 892		1 892				
	Autres créances clients			UX	22 627		22 627				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 896		13 896				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
Charges constatées d'avance			VS								
TOTAUX			VT	71 115	VU	38 415	VV	32 700			
RENVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	50 659		50 659					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	663 793		663 793						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 479		13 479						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 877		11 877						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	24 860		24 860					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23 036		23 036					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 529		1 529					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	214		214						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	48		48						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	789 494	VZ	789 494						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

LE

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SARL AZ COLLECTION				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2022					
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WA	118 856			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	-236		XE	-236				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	90				
	Amendes et pénalités		WJ	90		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)											I7	24 860			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
	Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) à long terme { - imposées aux taux de 0 %											I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme											WN					
{ - Plus-values soumises au régime des fusions											WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ				
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3					
										TOTAL I	WR	143 570				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*																
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)																
Régimes particuliers impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)											WT			
		- imposées aux taux de 0 %											WU			
		- imposées aux taux de 19 %											WV			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures											WH			
		- imputées sur les déficits antérieurs											WP			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %												WW			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WB			
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation											2A			I6	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											2A			WZ	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *												XA			
Majoration d'amortissement*												ZX				
Mesures d'incitation	Avantages sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2			J.E.I. (art. 44 septies A)	L5			ZY		
						S.I.I.C. (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA			XD		
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV			Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	IF			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			XF		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			)			YG			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC									
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD									
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI			Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI									
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL													
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)											XI	143 570				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *																
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	116 380	XL	27 190		
											XO					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

LE

AZ COLLECTION

SARL au capital de 10 000.00 euros

Siège social : 30 rue de la Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS

RCS n°479840423- RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 22 JUIN 2023

Le 22 juin 2023, les associés de la société AZ COLLECTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire à AUBERVILLIERS à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame ZHENG ELIANE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame ZHENG AMELIE, propriétaire de 330.00 parts, représentant 330 voix,
- Madame LIU YINYUAN, propriétaire de 330.00 parts, représentant 330 voix,
- Madame ZHENG ELIANE, propriétaire de 340.00 parts, représentant 340 voix, Gérante de la société.

Soit au total 3 associé(s) présent(s), totalisant 1000 Parts sur les 1000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des gérants.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

LE AZ CY

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 118 855.56 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 118 855.56 Euros formant un résultat affectable de -10 727.51 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 129 583.07 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour -10 727.51 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération des gérants

Les associés approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

- Pour Madame ZHENG ELIANE, occupant le poste de Gérante, une rémunération brute de 60 844.00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales de Madame ZHENG ELIANE, liées à sa fonction.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 214.14 Euros, pour Madame ZHENG ELIANE.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

LE AZ CY

Résolution N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à AUBERVILLIERS,
Le 22/06/2023.

Signatures des associés :

Madame ZHENG AMELIE



Madame LIU YINYUAN



Madame ZHENG ELIANE



AZ COLLECTION

SARL au capital de 10 000.00 euros

Siège social : 30 rue de la Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS

RCS n°479840423- RCS BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Chers associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 118 855.56 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 1 431 198.99 Euros hors taxes contre 1 173 409.39 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 257 789.60 Euros pour une variation de 21.97%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 1 447 608.02 Euros contre 1 218 782.01 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 228 826.01 Euros pour une variation de 18.77%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 1 302 090.98 Euros contre 1 145 813.96 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 156 277.02 Euros pour une variation de 13.64%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 50.00 Euros contre 0.00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 50.00 Euros.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 1 877.22 Euros contre 7 798.33 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 5 921.11 Euros pour une variation de -75.93%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 115.74 Euros contre 40.97 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 74.77 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 90.00 Euros contre 20 564.89 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 20 474.89 Euros pour une variation de -99.56%.

LE

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 36 521.81 Euros contre 126 219.89 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 89 698.08 Euros pour une variation de -71.06%.
- Les liquidités sont de 43 912.01 Euros contre 20 129.09 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 23 782.92 Euros.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 1 055 915.86 Euros contre 701 615.87 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 354 299.99 Euros pour une variation de 50.5%.
- Les variations de stocks de marchandises sont de -142 676.49 Euros contre 51 333.24 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 194 009.73 Euros .
- Les variations de stocks de matières premières sont de 965.00 Euros contre -1 200.00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 2 165.00 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 201 153.81 Euros contre 218 993.63 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 17 839.82 Euros pour une variation de -8.15%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 26 014.23 Euros contre 10 107.91 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 15 906.32 Euros .
- Les salaires et traitements sont de 127 071.98 Euros contre 131 357.34 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 4 285.36 Euros pour une variation de -3.26%.
- Les charges sociales sont de 30 875.80 Euros contre 30 045.73 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 830.07 Euros pour une variation de 2.76%.
- Les dotations aux amortissements sont de 2 697.31 Euros contre 3 509.83 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 812.52 Euros pour une variation de -23.15%.
- Les autres charges sont de 73.48 Euros contre 50.41 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 23.07 Euros pour une variation de 45.76%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 est de 118 855.56 Euros.
- L'effectif est de 4 salariés.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous espérons enregistrer une progression satisfaisante pour l'exercice à venir, tout en améliorant notre marge commerciale et en maîtrisant les charges d'exploitation afin d'assurer une meilleure rentabilité.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 118 855.56 Euros formant un résultat affectable de -10 727.51 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 129 583.07 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour -10 727.51 Euros ;

LE

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.

Fait à AUBERVILLIERS

Le 22/06/2023

La Gérance.

Madame ZHENG ELIANE

